

Table régionale de gestion intégrée de l'eau par bassin versant Abitibi-Jamésie,

Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie

Lieu : UQAT, pavillon Amos, salle 5024

341, rue Principale Nord

Amos (Québec)

J9T 2L8

Le 26 avril 2019 à 10 h étaient présents :

- Mme Stéphanie Marchand, Monarques Gold;
- Mme Sylvie Morin, représentante de la municipalité de la Corne;
- M. Normand Grenier, Directeur - Service d'aménagement du territoire de la MRCAO;
- M. Marcel Bourassa, Conseiller municipal de La Motte;
- M. Frédéric Bilodeau, Conseiller en santé environnementale, Direction de santé publique;
- Mme Cindy Cormier, Golder Associates;
- M. Mathieu Bellerive, Conseiller municipal, Municipalité de Macamic;
- Mme Patricia Boutin, Agnico-Mine Golds;
- M. Simon Simard, Union des producteurs agricoles;
- Mme Audrey Gauthier-Dubuc, Inspectrice en bâtiment et responsable de l'urbanisme, Lebel-sur-Quévillon;
- M. Olivier Pitre, SESAT
- M. Kevin Lecavalier, MRC d'Abitibi.
- M Normand Roy, Forêt ornithologique Askikwaj;

Étaient également présents :

- M. Oumarou Daouda, Directeur général, Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie ;
- Mme Hajar Essalama, Chargée de projet en gestion intégrée de l'eau ; Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie ;
- M. Christian-Raphael Gilbert, Chargé de projet, Organisme de bassin versant Abitibi-Jamésie.

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
 - 1.2 *Mot de bienvenue*
 - 1.1 *Tour de table et écho du milieu*
2. Présentation de la mise à jour du volet Eaux souterraines du Plan directeur de l'eau
 - 2.1 *Présentation de la portion Eaux souterraines du PDE ;*
 - 2.2 *Discussion.*Pause
3. Présentation des résultats de l'exercice de priorisation des enjeux liés à l'eau sur le territoire
 - 3.1 *Présentation des résultats de l'exercice de priorisation sur le territoire ;*
 - 3.2 *Discussion.*

4. Questions diverses et levée de séance

Début de la réunion à 10h10.

1. Ouverture de la séance

1.1 Mot de bienvenue

M. Oumarou Daouda prononce le mot de bienvenue. Il explique l'objectif de la rencontre qui était de présenter l'état d'avancement de la mise à jour du plan directeur de l'eau (PDE) de l'OBVAJ, plus précisément le volet eau souterraine. Les résultats de l'exercice de priorisation des problématiques liées aux ressources en eau sur le territoire de gestion de l'OBVAJ seront également abordés. La mise à jour du volet eau souterraine est faite en collaboration avec la Société de l'Eau Souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue (SESAT).

2. Présentation de la mise à jour du volet eau souterraine du PDE par M. Olivier Pitre.

L'intégration du volet eau souterraine au PDE se fait par étape :

- i. Portrait
- ii. Diagnostic
- iii. Plan d'action

M. Olivier Pitre, directeur général de la SESAT présente l'état d'avancement de la mise à jour de ce volet dans la nouvelle version du PDE. Plusieurs sections ont été complétées, sauf les parties 1.7.8 (autres prélèvements), 1.7.5.1 (piézométrie), 1.7.5.2 (zones de recharge et de résurgence) et 3.3.6.1 (dépôts en tranchées). Pour les sections piézométrie et zones de recharge et de résurgence, M. Pitre précise que la SESAT a fini sa portion, il manque d'analyser les cartes par l'OBVAJ.

Les parties diagnostic et plan d'action suivront. Plusieurs questions ont été posées à la suite de cet exposé :

Q1 : Est-ce que le volet eau souterraine est le seul volet qui fait l'objet d'une mise à jour dans le PDE ? M. Normand Grenier.

R1 : Non, M. Daouda précise que le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) exige aux OBV de prioriser les enjeux les plus importants sur leurs territoires à intégrer dans le PDE (maximum de 5 enjeux majeurs).

Q2 : Si je comprends bien le volet eau souterraine et la priorisation des enjeux seront les éléments à ajouter dans le PDE ? M. Normand Grenier.

R2 : Oui, en fait, si les eaux souterraines apparaissent comme enjeu prioritaire, le volet fera l'objet d'un diagnostic et probablement d'un plan d'action par la suite. M. Oumarou Daouda.

Q3 : Pourquoi la pépinière de Guyenne n'est-elle pas prise en compte dans le PDE ?

R3 : Elle n'est pas située sur un Esker comme celle à Trécesson. La SESAT vérifiera et fera le point à M. Daouda pour informer les membres. M. Olivier Pitre.

Commentaire 1 : il faut expliquer les raisons d'écarter la pépinière de Guyenne dans le PDE. M. Normand Grenier.

3. Présentation des résultats de l'exercice de priorisation des enjeux liés aux ressources naturelles sur le territoire de gestion de l'OBVAJ, par M. Christian Gilbert.

La nouvelle convention signée entre les OBV et le MELCC prévoit de prioriser des problématiques pour la zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (ZGIEBV) à partir du Plan directeur de l'eau approuvé. Ainsi, chaque OBV se doit de déterminer entre trois (3) à cinq (5) enjeux prioritaires sur son territoire de gestion. À cet effet, l'OBVAJ a sondé près de 141 personnes, provenant de différents secteurs : municipal, gestion et de l'aménagement du territoire, industriel, forestier et agricole. Selon les résultats, dans l'ensemble des trois (3) bassins versants de la ZGIEBV, les cinq (5) problématiques prioritaires sont les suivantes :

1. Érosion des berges
2. Eutrophisation/présence de cyanobactéries
3. Mauvaise qualité de l'eau de surface
4. Surconsommation de la ressource en eau
5. Destruction et/ou dégradation de la qualité des milieux humides

La problématique reliée à la mauvaise qualité de l'eau souterraine est reléguée en 13e position.

Pour donner suite à cette présentation, les membres de la table régionale partageaient différents avis par rapport la 13e position du volet eau souterraine dans le sondage. Les 22 problématiques proposées par le MELCC ont soulevé également un débat entre les membres. Selon Mme Patricia Boutin, Mme Cindy Cormier et M. Normand Grenier, l'exercice de priorisation, tel qu'il est suggéré par le MELCC, se base sur la volonté d'une perception et non sur des données réelles. Ils font mention que les OBV, la SESAT, etc. possèdent une grande base de données et connaissent mieux les enjeux de leurs territoires de gestion. Ils sont donc mieux placés de prioriser ces problématiques. En lien avec la 13e position des eaux souterraines dans l'exercice de priorisation, Mme Cindy Cormier ajoute que les résidents n'ayant pas analysé leurs puits ne peuvent pas juger si les eaux souterraines constituent un enjeu prioritaire. Pour M. Olivier Pitre, cette position ne dérange aucunement, puisque le volet eau souterraine ne représente pas une problématique majeure dans la région. Selon M. Oumarou Daouda, la décision de prendre en considération du volet eau souterraine comme enjeu prioritaire dans le PDE revient aux membres de la table régionale. M. Normand Grenier propose d'ajouter le manque de connaissance sur la qualité des eaux souterraines comme enjeu. Plusieurs questions ont été également posées à la suite de cette discussion.

Q4 : Est-ce qu'on peut ajouter une problématique aux 22 mentionnées par le Ministère ? M. Olivier Pitre.

R4 : Oui, car la liste n'est pas exhaustive. M. Oumarou Daouda.

Q5 : Selon M. Olivier Pitre, deux éléments que l'OBVAJ devrait éclaircir : 1/ comment vous prévoyez intégrer les eaux souterraines dans les 22 problématiques ? 2/ le portrait du PDE fait l'objet d'une mise à jour, est-ce qu'il y aura une autre section de mise à jour de priorisation dans le PDE ?

R5 : Oui, selon la convention entre l'OBVAJ et le MELCC, la priorisation des problématiques pour la zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant Abitibi-Jamésie devra être envoyée au Ministère au plus tard le 31 octobre 2019. M. Oumarou Daouda.

M. Normand Grenier et M. Olivier Pitre estiment que les problématiques qui seront priorisées par les membres de la table influenceront le plan d'action. M. Frederick Bilodeau suggère également que l'OBVAJ présente les problématiques très récurrentes sur le territoire et les membres de la table approuveront pendant la prochaine rencontre.

Q6 : Est-ce qu'il ne faut pas établir les actions et ensuite identifier les problématiques ? M. Normand Roy

R6 : Non, c'est à partir des problématiques que les actions seront établies. M. Oumarou Daouda.

Q7 : Est-ce que vous avez consulté les autres OBV, par rapport la façon dont ils appliquent l'exercice ? Mme Patricia Boutin.

R7 : Il s'agit de la même procédure pour tous les OBV. M. Oumarou Daouda.

À la fin de la rencontre, il fut convenu d'envoyer une version préliminaire du PDE (portrait et diagnostic) mise à jour pour consultation aux membres de la table, au plus tard la fin du mois de juillet. À la suite du diagnostic une proposition d'enjeux prioritaires sera présentée. Le tout sera discuté pendant la prochaine rencontre prévue pour le début du mois de septembre (date à déterminer).

Christian Gilbert ajoute que la mise à jour du PDE, au-delà de l'ajout de la portion eaux souterraines, comprend un volet social au niveau des perceptions de la population et d'un volet usages passé/présent/futur de la ressource en eau sur le territoire de gestion de l'OBVAJ. Le volet usages futur comprendra possiblement une section sur les changements climatiques.

Levée de la réunion à 12 : 00.

L'équipe de l'OBVAJ vous remercie grandement de votre précieuse collaboration.